

52040 - Fonctionnement des collèges publics

**Proposition d'attribution de dotations
de fonctionnement complémentaires
pour 2018 aux collèges publics**

Rapport n° CP/2018/142

Service gestionnaire :
J3-Collèges

Résumé :

Dans le cadre de ses compétences, le Département du Bas-Rhin attribue des dotations de fonctionnement aux collèges publics.

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer des dotations de fonctionnement complémentaires à des collèges publics pour faire face à leurs besoins.

Ce rapport répond en grande partie à l'axe 2 du rapport "Plan Actions éducatives et Collèges" adopté le 20 mars 2017 (délibération n° CD/2017/007), concernant l'engagement financier permettant les conditions favorables d'une scolarité réussie.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer des dotations de fonctionnement complémentaires aux collèges publics, telles que détaillées ci-après.

1. Proposition d'attribution de dotations complémentaires de viabilisation pour les collèges publics de Brumath, Jean Mentel de Sélestat et Lezay Marnésia de Strasbourg

La dotation de viabilisation couvre les frais de chauffage, d'électricité et d'eau.

Les collèges de Brumath, Jean Mentel de Sélestat et Lezay Marnésia de Strasbourg ont sollicité une dotation de fonctionnement complémentaire pour couvrir les dépenses de viabilisation au titre de l'exercice 2017.

Ces demandes de dotations représentent la différence entre le montant de la dotation de viabilisation 2017 recommandée pour ces collèges et les dépenses réelles consacrées au chauffage, l'électricité et l'eau.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer à ces établissements une dotation de fonctionnement complémentaire pour un montant global de 21 800 €, répartie comme suit :

- BRUMATH : 12 300 €
- SELESTAT Jean Mentel : 1 500 €
- STRASBOURG Lezay Marnésia : 8 000 €

2. Proposition d'attribution de dotation d'entretien complémentaire pour le collège Jean Mentel de Sélestat

Le collège Jean Mentel de Sélestat a sollicité une dotation de fonctionnement complémentaire pour couvrir les dépenses d'entretien prévisionnelles au titre de l'exercice 2018.

Compte tenu de la souscription de nouveaux contrats de maintenance et de contrôles obligatoires (GTC – gestion technique des bâtiments, ascenseur, chaufferie biomasse), il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer au collège Jean Mentel de Sélestat une dotation de fonctionnement complémentaire de 14 000 €.

3. Proposition d'attribution de dotation de fonctionnement complémentaire pour le collège Louis Pasteur de Strasbourg, au titre du chauffage urbain

Le collège Louis Pasteur de Strasbourg est alimenté par le chauffage urbain. Il s'acquitte de la globalité des charges liées à ce mode de chauffage à savoir :

Charges P1 relatives aux frais de combustibles,
Charges P2 relatives aux frais d'entretien courant,
Charges P3 relatives aux frais de gros entretien et de renouvellement des installations.

Lors du transfert de compétence en matière de fonctionnement des collèges publics, le Département du Bas-Rhin a décidé, le 4 juillet 1986 (délibération du Bureau du Conseil Général du Bas-Rhin N° 276), que les charges P3 relatives aux frais de gros entretien et de renouvellement des installations, incluses dans les factures de chauffage urbain des collèges concernés, doivent être prises en charge par le propriétaire des bâtiments.

Conformément à cette décision, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer au collège Louis Pasteur de Strasbourg une dotation de fonctionnement complémentaire de 3 386,80 € pour couvrir les charges P3 du 2^{ème} semestre 2017.

4. Accès à l'Espace Numérique de Travail en Alsace (ENTEA)

L'espace numérique de travail a été mis en place au travers d'un groupement de commandes lancé par la Région, le Département du Haut-Rhin, le Département du Bas-Rhin et le Rectorat. Cet outil informatique est nécessaire à l'enseignement et aux échanges entre les membres de la communauté éducative, de plus il répond aux obligations du Département du Bas-Rhin pour ses collèges. Il est destiné à tous les acteurs de l'établissement, professeurs, élèves, parents, personnels administratifs.

Le marché actuel attribué à la société ITOP, arrivera à échéance le 31/08/2018.

Lors de sa réunion du 6 novembre 2017 (CP/2017/467), la Commission Permanente a décidé le principe du déploiement d'un espace numérique de travail (ENT) unique aux lycées publics de la Région et aux collèges publics des dix départements de la Région, incluant les collèges publics du Département du Bas-Rhin, par extension du modèle alsacien et, l'adhésion au groupement de commande dénommé « groupement de commandes pour une solution d'environnement numérique de travail dans les établissements du Grand Est ».

Dans le cadre du marché actuel, les frais de fonctionnement sont pris en charge par les collectivités, sous la forme du versement annuel d'un montant forfaitaire aux collèges publics.

A cet effet, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une dotation de fonctionnement complémentaire de 2 501 € par collège au titre de l'année 2018 (du 1^{er} janvier 2018 à 31 août 2018), soit un montant total de 222 589 € pour les 89 collèges publics bas-rhinois, selon la répartition jointe en annexe.

5. Proposition d'attribution de financements pour la réparation et l'acquisition d'équipements divers

Compte tenu des devis présentés, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer aux collèges ci-après, une dotation complémentaire pour les réparations et l'acquisition d'équipements spécifiques :

TERRITOIRE	COLLEGE		EQUIPEMENT	MONTANT
NORD	HAGUENAU	Kléber	lave-vaisselle de la demi-pension	4 753,73 €
	NIEDERBRONN LES BAINS	Charles Munch	réserve froide de la demi-pension	2 305,20 €
	REICHSHOFFEN	Françoise Dolto	bain marie et four de la demi-pension	1 537,56 €
			matériel de secourisme	2 597,00 €
	SOUFFLENHEIM	Albert Camus	lave-vaisselle de la demi-pension	2 176,80 €
SUD	CHATENOIS	des Châteaux	vitrine réfrigérée de la demi-pension	2 622,00 €
	RHINAU	des Deux Rives	aménagement du plancher du véhicule de service	1 740,00 €
EUROMETROPOLE	MUNDOLSHEIM	Paul-Emile Victor	hotte, vitrine du self, armoire à chariot et lave-vaisselle de la demi-pension	7 870,80 €
			TOTAL	25 603,09 €

La Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation, lors de sa réunion du 17 mai 2018, a émis un avis favorable à ces propositions.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
1172	65-65511-221	10 500 000,00 €	1 022 055,81 €	287 378,89 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à divers collèges publics des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 287 378,89 €, soit :

- 21 800 € pour couvrir les dépenses réelles de viabilisation 2017 des collèges suivants :

- . BRUMATH : 12 300 € ;*
- . SELESTAT Jean Mentel : 1 500 € ;*
- . STRASBOURG Lezay Marnésia : 8 000 € ;*

- 14 000 € au collège Jean Mentel de Sélestat au titre des dépenses prévisionnelles d'entretien 2018 ;

- 3 386,80 € au collège Louis Pasteur de Strasbourg au titre de la prise en charge par le Département des frais de gros entretien et de renouvellement des installations de chauffage urbain du 2ème semestre 2017 ;

- 222 589 € en faveur des 89 collèges publics du Bas-Rhin pour couvrir les frais d'abonnement à l'Espace Numérique de Travail en Alsace (ENTEA) au titre de l'année 2018 (janvier à août), à savoir un montant forfaitaire de 2 501 € par collège, tel que détaillé dans le tableau joint en annexe à la présente délibération ;

- 25 603,09 € pour couvrir les frais de réparation et d'acquisition des équipements spécifiques des collèges suivants :

Territoire Nord :

- . HAGUENAU Kléber : 4 753,73 € (lave-vaisselle de la demi-pension) ;
- . NIEDERBRONN LES BAINS Charles Munch : 2 305,20 € (réserve froide de la demi-pension) ;
- . REICHSHOFFEN Françoise Dolto : 4 134,56 € (dont 1 537,56 € pour la réparation du bain marie et du four et 2 597 € pour l'acquisition de matériel de secourisme) ;
- . SOUFFLENHEIM Albert Camus : 2 176,80 € (lave-vaisselle de la demi-pension) ;

Territoire Sud :

- . CHATENOIS des Châteaux : 2 622 € (vitrine réfrigérée de la demi-pension) ;
- . RHINAU des Deux Rives : 1 740 € (aménagement du plancher du véhicule de service) ;

Eurométropole :

- . MUNDOLSHEIM Paul-Emile Victor : 7 870,80 € (hotte, vitrine du self, armoire à chariot et lave-vaisselle de la demi-pension).

Elle autorise par ailleurs son président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions.

Strasbourg, le 18/05/18

Le Président,

Frédéric BIERRY